

Proposition d'affaires du Parc côtier de la Gaspésie

«Le Parc côtier de la Gaspésie, en utilisant des outils à la fine pointe de la technologie, permettrait de mettre en valeur des points d'intérêt tout le long de la côte gaspésienne, par un réseau de sentiers pédestres, de vélos hors route et de kayaks, développé en partenariat avec les acteurs du milieu.»

Trois grands réseaux

La mise en place des trois réseaux de sentiers viserait à mettre en valeur des points d'intérêts du territoire en les reliant aux noyaux villageois. Ne constituant pas des réseaux ininterrompus (comme ce que la Route verte propose), ils permettraient cependant l'avancement sur le territoire et pourraient constituer un parcours, en les reliant entre eux par un déplacement en transport collectif ou en voiture.

Le réseau pédestre

Le réseau de marche du Parc côtier utiliserait, dans les cinq MRC du territoire, les plages, les sentiers et là où on le retrouve, le chemin de fer (le long de la bordure sud de l'emprise) pour relier les trottoirs de différentes municipalités aux paysages côtiers. Les sentiers du réseau seraient aménagés de façon à en permettre une utilisation sur quatre saisons.

Le réseau de vélo hors route

Le réseau de vélo hors route offrirait des parcours d'intérêt le long de la côte, dans l'arrière-pays ou dans les noyaux villageois, pour des randonnées accessibles à tous, en dehors de la route 132. Il favoriserait le transport actif dans les villages et entre ceux-ci. À certains endroits, le réseau pédestre et le réseau de vélo hors route pourraient partager le même espace dans un sentier multiusager.

Le réseau de kayak de mer

Le troisième réseau viserait à développer les parcours d'intérêt en kayak de mer le long de la côte, dans l'esprit de la toute nouvelle [Route bleue](#) déployée par la Fédération Canot Kayak Québec, favorisant l'initiation aux sports de pagaie et la découverte du milieu maritime.

Un fonctionnement à la fine pointe de la technologie

L'intelligence artificielle au cœur du parc côtier

À l'exception de services sanitaires de base, le Parc ne posséderait aucun bâtiment d'accueil ou d'information, non plus de lieu physique pour l'administration. Toute l'intelligence reliée à la gestion du service à la clientèle, à l'accompagnement des utilisateurs ou à la réservation des espaces, des équipements et des services serait complètement désincarnée; ces services pourraient se situer n'importe où, tout en privilégiant l'établissement de travailleurs sur le territoire de la Gaspésie. Les détails de mise en œuvre de cette intelligence artificielle restent à définir.

Une organisation viable ne nécessitant pas un soutien financier récurrent

Des services payants, offerts par le Parc permettraient d'en assurer le financement et le fonctionnement. Entre autres :

- Service d'accompagnement des usagers (compagnon virtuel)
- Stationnements payants, pour les utilisateurs quotidiens et les adeptes de la vanlife
- Sites de camping sauvage (non accessibles en voiture)
- Location d'équipements en bornes (vélos, kayaks, accessoires)
- Frais de commercialisation des autres produits offerts par les partenaires

Un développement en collaboration avec les acteurs du milieu

Un partenariat dans l'offre de services

D'autres services, qui pourraient être mis en marché par le service de relation à la clientèle (CRM) du Parc, seraient offerts par des partenaires/acteurs, qui pourront être des municipalités, des organismes sans but lucratif ou des partenaires privés :

- des services d'hébergements (camping aménagé, chalets, cabines, hébergement insolite, B&B, auberge, etc.)
- des services alimentaires (restaurant, cantine, café, épicerie, boîte à lunch, panier du randonneur, etc.)
- des services d'accompagnements et de loisirs (service de guides, activités d'interprétation, forfaits, activités culturelles, etc.)

Du transport collectif harmonisé avec les activités de plein air

Sur la route 132, on retrouve le service de transport collectif de la RÉGÎM, qui assure une connexion entre les différents villages. Avec son projet de transport collectif intelligent, la RÉGÎM pourrait développer une offre de navette, soit vers le départ d'un parcours, pour en assurer le retour, ou encore pour connecter différents parcours entre eux. Les minigares HUBBS du projet ayant déjà prévu des vélos électriques en bornes, elles pourraient également offrir des vélos hors route en borne. Le retour du train passager pourrait également permettre un déplacement entre les différentes gares et rendrait le Parc accessible aux visiteurs, sans l'usage de la voiture.

Un développement territorial assuré par le milieu

Les parcours de village en village seraient développés par chaque municipalité ou chaque MRC. Celles-ci devraient pouvoir choisir leur rythme de développement ainsi que le type d'infrastructures et de services qu'elles désireraient implanter sur leur territoire, tout en s'inscrivant dans une vision d'ensemble permettant de connecter ces parcours entre eux afin de constituer trois grands réseaux (kayak, vélo, marche). Aux fins de la présente étude, les parcours d'intérêt pouvant constituer les trois grands réseaux seront identifiés dans chacune des MRC, et pourront être fournis au soumissionnaire retenu, à titre indicatif.
